



CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 21 Novembre 2023 à 19 heures 30 minutes
Salle d'honneur de la mairie

Présents :

M. DELBECQUE Benoît, M. DOYELLE Laurent, M. FLAJOLET André, Mme. GALFRÉ Carmen, M. GALLOIS Christian, M. GONTIER Benjamin, Mme HANNEDOUCHE Sandrine, Mme HOUVENAGHEL Anne-Claire, Mme LACOUELLE Florence, Mme MENARD Michèle, Mme PENIN Alexandra, Mme PIENNE Annie, M. SANNIER Jean-Pierre, Mme TOULOTTE Christine, M. VANBERGUE Guy, M. VANDERBEKE Stéphane, M. VANYPER Morgan

Procurations :

Mme BECUE Marie-Claude donne pouvoir à Mme MENARD Michèle, M. BERON Jean-Marie donne pouvoir à M. FLAJOLET André, M. DELANNOY Michaël donne pouvoir à M. DELBECQUE Benoit, M. GALLOIS Dominique donne pouvoir à M. VANBERGUE Guy, Mme PLUQUIN Céline donne pouvoir à Mme PIENNE Annie.

Excusés :

Mme BECUE Marie-Claude, M. BERON Jean-Marie, M. DELANNOY Michaël, M. GALLOIS Dominique, Mme PLUQUIN Céline

Secrétaire de séance : Mme LACOUELLE Florence

Président de séance : M. FLAJOLET André

Le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire : Tout d'abord, un petit mot d'introduction pour vous dire ma fierté d'être maire de Saint-Venant devant la situation des inondations, devant la réaction de la population, devant des événements de solidarité tout à fait remarquables, devant la mobilisation des services techniques, administratifs, des associations et des particuliers. Je crois que cela a été remarqué par le Sous-Préfet, par des élus départementaux, régionaux et nationaux, que c'était un comportement et une équipe remarquable et je le dis très simplement, merci à Laure de transmettre mes remerciements et il y aura un pot pour le personnel communal qui nous a beaucoup aidé. J'en ai fait un pour l'ensemble des sapeurs-pompiers qui étaient venus de l'Hérault, du Calvados, de la Marne, de l'Allier également. Il me reste aussi parce que c'est bien de vivre des remerciements, des poignées de main mais je vais en profiter pour faire en sorte qu'il y ait un complément indiciaire annuel qui puisse être versé aux plus méritants sur une formule qui n'est pas encore établie mais qui le sera avec toutes les personnes administratives ou élus qui ont en charge la gestion directe avec le personnel. Je vous en rendrai compte de toute façon puisqu'il y a une transparence totale là-dessus. Comme je disais à quelques-uns au bureau, le principe d'équité ne peut pas quand on regarde ce qu'il s'est passé s'assigner, à un principe d'égalité. Il faut donc être juste, être efficace et faire en sorte que chacun reçoive sa juste part dans les épreuves qui ont été parcourues voilà quelques mots d'introduction.

Ce n'était pas à l'ordre du jour mais s'il y a des prises de parole là-dessus sur la question des inondations, sur des retours je fais un salut particulier à Stéphane qui est en train d'effectuer un travail absolument remarquable de communication et je pense que d'ici demain vous aurez dans la journée, sur vos boîtes, la réponse du Maire de Saint-Venant en ce qui concerne les explications de l'évènement et les perspectives.

Pas de remarque ? De prise de parole ? Je vous remercie.

L'approbation du procès-verbal de la séance précédente. Y a-t-il des questions, des observations, des demandes de correction, d'ajout ou de modification, de retrait ou peut-on considérer que ce compte-rendu est fidèle au débat que nous avons eu. J'interroge du regard.

Guy VANBERGUE : La modification concernant Dominique GALLOIS ?

Monsieur le Maire : C'est bon, c'est fait.

Guy VANBERGUE : Ok ça marche.

Monsieur le Maire : Je vous remercie.

Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du CDG62

La délibération vous a été remise sur table. Il s'agit comme tous les ans de voter les devis nécessaires à la couverture assurantielle de l'ensemble du personnel. Le taux évolue en fonction de ce que l'on demande dans la caisse commune, plus on a de maladies, plus on a d'incidents, plus on paye.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? des prises de parole ? des oppositions ? des abstentions ? Non je vous en remercie.

Inondations de novembre 2023 – Remboursement du forfait cantine

Il s'agit simplement de rendre aux parents ce que les enfants n'ont pas consommés. Il faut une délibération pour ça.

Pas de problème ? On est d'accord ? Merci.

ALSH Petites Vacances Hiver 2024 – Participation des communes partenaires

Sandrine HANNEDOUCHE : Je reviens sur la participation des communes partenaires concernant l'accueil de loisirs qui sera ouvert de nouveau aux communes partenaires pour les petites vacances d'hiver. Celui-ci aura lieu du 26 Février au 1^{er} Mars. En octobre, l'accueil de loisirs était ouvert aux enfants saint-venantais mais aussi aux communes partenaires, nous avons accueilli pour ces premières petites vacances 106 enfants dont 40% Saint-Venantais. Nous avons renouvelé cette initiative pour les petites vacances de février et chaque commune partenaire s'engage de nouveau à verser une participation financière de 20 euros par enfant et par jour pour également participer au bon fonctionnement de cet accueil de loisirs petites vacances.

Monsieur le Maire : Pas de soucis ? On est OK ? Pas d'abstention ? Merci.

La deuxième délibération porte sur la rémunération des animateurs.

Sandrine HANNEDOUCHE : Concernant la rémunération des animateurs, celle-ci reste identique à celle appliquée déjà aux petites vacances du mois d'octobre et à celle appliquée en juillet et août 2023. Donc dans le tableau on vous présente la rémunération forfaitaire et le montant lié de préparation pédagogique. Les sommes restent identiques.

Monsieur le Maire : Pas de soucis ? On est d'accord ? Là-dessus aussi il y a un travail qui doit être fait par Sandrine pour préparer et actualiser tout ça pour 2024.

Monsieur le Maire : Pas de problème ? Je vous remercie.

Tarifs applicables

Sandrine HANNEDOUCHE : Donc concernant les tarifs, je vous présente également les tarifs qui vont être demandés aux parents, tout d'abord, pour la mise en place d'un service de garderie qui fonctionnerait de 7 h 30 à 18 h 15 comme cela a déjà été fait pour les petites vacances d'octobre. Vous avez également le montant de la garderie qui est appliqué le matin, le soir et matin et soir. Donc je vous laisse le choix de regarder les tarifs qui vont être demandés. Nous avons la possibilité de recruter jusqu'à 22 animateurs. Pour les petites vacances d'octobre, nous avons recruté jusqu'à 16 animateurs, donc 16 animateurs qui ont été nécessaires. En ce qui concerne les tarifs, vous avez les tarifs qui vont être demandés aux familles. Le montant reste identique à celui appliqué aux petites vacances d'octobre et celui de Juillet et Août 2023. Le tarif diffère selon le quotient familial et le nombre d'enfants au sein de ces familles.

Monsieur le Maire : Pas de souci ? Très bien, il en est ainsi décidé. Merci Sandrine pour tout ce travail préparatoire.

Bail 73 rue de Paris

Nous avons à décider si nous sommes d'accord pour faire un bail à la personne qui reprend le magasin saveurs en or au 73 rue de Paris. Il s'agit de Madame Tiphonie CAILLIAT qui avait un magasin à Lillers, qui ferme son magasin pour ouvrir sur Saint-Venant et qui a décidé de loger à l'étage. Donc je vous propose un loyer 400 euros par mois, on a fait quelques travaux d'adaptation, à compter du 1^{er} Décembre 2023 pour l'habitation. On avait déjà voté des crédits et un loyer pour le magasin. 400 euros c'est correct et ça nous évite de faire d'autres travaux. On est d'accord ? Pas d'opposition ? Je vous en remercie.

Convention opérationnelle avec l'EPF – Habitation Place du Général de Gaulle

Ceci mérite quelques explications avant que nous passions au vote. Vous avez vu que pendant longtemps il y a eu sur la Place de Saint-Venant, une maison à vendre. C'est la maison de Mme DETRE, cette maison est tout à fait correcte et elle a été visitée par moi-même, par mes services, et puis quand on a vu arriver l'acte de vente, on a eu quelques curiosités et ces curiosités, ces réflexions m'ont conduit à exercer un droit de préemption, c'est-à-dire l'achat par la municipalité. Celle-ci a donc organisé à la fois l'achat par l'intermédiaire de l'EPF, c'est-à-dire que l'EPF va acheter pour le compte de la mairie. Ça s'est le premier temps. Dans un deuxième temps, l'EPF va démolir ce qui doit être démolie à l'arrière c'est-à-dire essentiellement tous les garages, tout ce qui enlaidit le centre de la ville, y compris pour partie la maison RATIO qui est déjà propriété de la ville, d'accord ? Et nous allons construire là-dessus avec un bailleur social des logements sociaux mais dans le respect de la densification, dans le respect de la zéro artificialisation nette, dans le respect du nombre de place de parking et surtout faire en sorte que la construction soit en harmonie globale avec l'ensemble du site. On a donc mandaté un architecte pour faire une esquisse parce que c'est nécessaire. Ce qui vous est demandé ce soir ce n'est pas de vous prononcer sur l'esquisse car nous en sommes pas encore là, c'est de solliciter l'EPF pour qu'il intervienne, c'est-à-dire qu'il acquiert, qu'il démolisse, pour autoriser le maire à signer les conventions opérationnelles et m'autoriser à solliciter la CABBALR afin qu'elle délègue à l'EPF le droit de préemption et l'ensemble des codes, des règles prévisibles qui leur permettront de fonctionner. Je reviendrai vers vous, et ce n'est même pas moi qui va venir, c'est l'Adjoint en charge des travaux et des bâtiments qui reviendra vers vous pour présenter la première esquisse devant la commission, présenter celle-ci, réfléchir sur cette esquisse,

savoir si elle est cohérente avec nos objectifs, voir comment on peut éventuellement l'améliorer et dans un deuxième temps, le conseil municipal aura à se prononcer sur l'application de l'ensemble du dispositif en vue de la construction, de la réalisation de cet immeuble.

Guy VANBERGUE : Et le délai pour tout ça ?

Monsieur le Maire : Le délai si tout va bien, pour la fin d'année les documents administratifs devraient nous permettre de régler l'achat vis-à-vis du propriétaire actuel. On va dire fin janvier puisque la période, ici, est un peu compliquée. Normalement je pense que fin janvier la première esquisse devrait être faite. C'est bien ça ?

Laure DEBEAUMONT : Oui.

Monsieur le Maire : D'après les délais que j'ai donnés. Ce qui nous permettrait de penser à une opérationnalité, après il faut que l'EPF se mette en route, il lui faut 4 à 6 mois à mon avis pour passer vraiment au test opérationnel, on peut espérer que pour septembre-octobre 2024, on pourrait commencer à mettre le panneau. D'accord ?

Guy VANBERGUE : D'accord.

Monsieur le Maire : On serait à peu près pour la livraison avant fin 2025, c'est à peu près ça ?

Benoît DELBECQUE : Oui.

Monsieur le Maire : Voilà.

Guy VANBERGUE : Fin 2025, les logements seront faits ?

Monsieur le Maire : Oui. On n'a pas encore tout à fait défini le programme. Moi je souhaite qu'il y ait au moins 2 logements plein pied pour personnes âgées avec à l'arrière un carport pour garer la voiture sans imperméabiliser les sols... D'ailleurs Benoit vous parlera tout à l'heure des questions relatives à la désimpermeabilisation et que manifestement le dérèglement climatique nous interpelle à la fois sur ce qui a été et sur ce qu'il y a à faire. Si on veut ne serait-ce que pour la Ville de Saint-venant les amonts et les avals en ce qui concerne les inondations c'est notre problème. Donc voilà la situation ici. Est-ce que j'ai été clair ? Ça va ? Pas de problème ?

Guy VANBERGUE : On part sur du logement social ?

Monsieur le Maire : Dans le sens élargi du thème, oui c'est-à-dire que 80% des Français ont un revenu qui leur permettent de postuler pour ce type de logement. Ce n'est pas des PLAI, ce n'est pas des PATS, c'est-à-dire du logement très social, nous avons notre contingent. Aujourd'hui nous sommes à une personne qui touche 2800 euros par mois seul, peut accéder à ce type de logement, d'accord ?

Guy VANBERGUE : D'accord

Monsieur le Maire : Ce que je peux vous dire par contre, c'est que si j'ai fait mon droit de préemption c'est parce que...

Guy VANBERGUE : Oui c'est vrai, qu'est-ce qu'il avait prévu l'acquéreur ?

Monsieur le maire : Qu'est-ce qu'il avait prévu. J'en ai déjà assez avec les DELANNOY et je n'en voulais pas un deuxième.

Guy VANBERGUE : Ah bon.

Monsieur le Maire : On est d'accord ? Dans une vie antérieure comme élu du groupe tu avais vécu les mêmes difficultés pour le logement ? Est-ce qu'il y a accord là-dessus ? Pas de problème ?

Tarifs municipaux 2024

Monsieur le Maire : Sur ces questions, l'augmentation du coût de la vie aurait pu inciter à une réunion spécifique du groupe de travail sur cette question en se disant il faut réviser les tarifs. Mais en même temps on s'aperçoit que la vie associative devient un peu compliquée et ce n'est peut-être pas la peine de charger de trop en cette période difficile mais en même temps il faut se rendre compte que nous avons de plus en plus de difficultés à faire en sorte que les associations nous rendent les immeubles que l'on met à disposition à peu près corrects, ce qui veut dire que nous avons une charge de nettoyage assez considérable et donc l'idée est la suivante : laisser la gratuité en ce qui concerne les associations mais application d'un forfait de 100 euros à chaque location pour couvrir les frais de chauffage, les frais d'électricité, les frais d'eau, les frais de remise en nettoyage car en général il faut repasser l'ensemble de la salle, les sanitaires et ceci représente une somme assez importante pour notre personnel et pour des fonctions qui ne sont pas toujours gratifiantes. D'accord ? Nous avons même dû à un moment donné intervenir pour des salles qui étaient rendues dans un état inacceptable. Je ne donne pas de nom mais il y a eu 3 ou 4 cas où manifestement on a fait constater d'ailleurs et là j'ai facturé le nombre d'heures.

Guy VANBERGUE : On aura le même problème l'année prochaine avec la maison des associations alors ? Parce que toutes les associations vont aller là-bas logiquement.

Benoît DELBECQUE : C'est différent.

Monsieur le Maire : Alors ça c'est autre chose, c'est une occupation d'animation, de rencontre...pour lesquelles nous n'avons toujours pas à ce jour établi de règlement intérieur donc sur la question et c'est intéressant ce que tu dis, sur la question du règlement intérieur à un moment donné il y aura bien une ligne « entretien du local ». Ce ne sont pas les services municipaux qui vont aller faire les poussières toutes les semaines pour être clair, même s'ils doivent faire une fois par an le grand nettoyage. Tu comprends ce que je veux dire ?

Guy VANBERGUE : Ça risque d'être compliqué quand même.

Monsieur le Maire : Il va y avoir beaucoup d'adjoints concernés, ça doit être Michèle, Benoit, Jean-Pierre, plus certainement d'autres conseillers pour mettre au point et on vous invitera à venir si vous le souhaitez car ce n'est pas facile de faire un règlement intérieur. On y met des contraintes, on y met des droits, on y met un contrôle, d'accord ? Mais il faut le faire, sinon c'est la porte ouverte à tous les abus. Là c'est uniquement sur le caractère festif.

Guy VANBERGUE : Oui c'est sur les salles.

Monsieur le Maire : Voilà les propositions que je vous fais, on maintient les tarifs pour 2024 mais cette précision il faut la faire, quitte à un moment donné pour telle ou telle association nous révisons le montant de la participation de la subvention. Mais il faut mettre un frein à tout ça.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? On est d'accord à l'unanimité, je vous en remercie.

Tarifs de la cantine municipale

Monsieur le Maire : Nous proposons vu l'évolution du coût de la vie et l'évolution des salaires de maintenir les tarifs en 2024 identiques en 2023 même si par ailleurs pour la ville, c'est une augmentation

de charge de l'ordre de 23% (si je prends l'ensemble des paramètres qui conduisent à livrer les repas) mais bon il y a quand même quelques familles qui tirent sérieusement la langue.

Pas de souci ? Pas d'opposition ? Je vous en remercie.

Passage à la M57

Il s'agit simplement d'actualiser pour la CABBALR une délibération du passage de la M14 à la M57 donc ça c'est la suite logique de ce que vous avez déjà décidé de façon unanime. Pas de souci ? On est bien d'accord ?

Indemnité allouée au comptable public

Monsieur le Maire : Attention, il y a eu une erreur. Ce n'est pas 30,49 mais 45,73. Pas de problème là-dessus ? On est d'accord ? Je vous en remercie.

Admission en non-valeur

Monsieur le Maire : Nous avons une admission en non-valeur parce que nous n'avons pas à recouvrer 48,40 euros pour plusieurs tickets de cantine.

Guy VANBERGUE : Ce n'est pas toujours le même qu'il y a 2 ans ?

Monsieur le Maire : Non. Benoit va vous parler des subventions aux associations et des décisions modificatives sur le Budget Communal.

Subventions aux associations

Benoît DELBECQUE : Rappelez-vous au mois de juin ou Juillet nous avons évoqué les subventions aux associations et on avait laissé en suspens quelques associations qui n'avaient pas répondu à notre questionnaire. Donc on avait dit on va les relancer et on reviendra vers le Conseil Municipal pour valider les subventions des associations qui ont répondu ultérieurement.

Donc les compléments qu'on a reçus, vous l'avez eu dans votre enveloppe. Il y a les Amis des Ecuries de la Méroise donc là la commission s'est réunie il y a maintenant à peu près un mois, on a affecté 500 euros pour les Ecuries de la Meroise, pour Amandéliz Family 600 euros, l'APE du Collège 200 euros, l'Amicale des Sapeurs-Pompiers 800 euros, les Médaillés Militaires 100 euros, les Pêcheurs Saint-Venantais 200 euros, la Société de chasse 200 et les Jardins Familiaux Saint-Venantais 200 euros.

Ce sont toutes les associations qui n'avaient pas répondu dans le premier packaging, qui ont répondu dans le deuxième packaging. Toutes ces subventions ont été vues ensemble pendant la commission finance. Je vous propose donc aujourd'hui d'accepter et de voter ces subventions de ces associations si vous en êtes d'accord ?

Guy VANBERGUE : Elles vont être versées avant la fin d'année comme c'est 2023 ?

Benoît DELBECQUE : Oui tout à fait, elles seront versées avant la fin de l'année, elles font partie de l'exercice 2023. Ce ne sont pas du 2024.

Monsieur le Maire : Si on verse aussi tardivement c'est simplement parce qu'elles n'ont pas répondu.

Benoît DELBECQUE : On avait dit logiquement ceux qui ne répondent pas au questionnaire, n'avaient pas la subvention, on leur a laissé le temps de répondre, on les a relancé mais on ne voulait pas les pénaliser. On comprend que c'était la première année où il y avait un questionnaire à remplir, donc on a laissé le temps aux associations.

Guy VANBERGUE : Et dans l'histoire, il y a combien d'associations qui n'ont pas répondu ? On le sait ça ?

Benoît DELBECQUE : Très très peu, une dizaine

Guy VANBERGUE : Une dizaine quand même ?

Benoît DELBECQUE : Ce sont des associations qui fonctionnent habituellement sans subvention, ou qui sont autonomes, ou qui ne font pas beaucoup d'activités ou alors ils estiment qu'ils en ont assez. Après dans les questionnaires, ce sont des subventions qui sont relativement basses. Je pense aux Pêcheurs saint-Venantais où la subvention est de 200 euros, c'est aussi à leur demande, ils ne demandaient pas plus que ça.

Qui est d'accord ? A l'unanimité, je vous en remercie.

Ensuite on va passer au Budget

Décisions modificatives n°3

Benoît DELBECQUE : Vous avez reçu ce document sur table tout à l'heure. Donc il y a très peu de modifications. Ce qui est modifié, c'est ce que vous avez en jaune dans la colonne DM 3. Vous prenez la deuxième feuille, donc en réparation voirie communale, nous avons des frais d'étude Chemin de Ceinture où là nous avons des avenants puisque comme vous le savez nous avons 21 600 euros d'avenants. Nous avons élargi notre champ d'action au niveau des travaux que nous souhaitons faire en plus puisque maintenant on va intégrer également la Place Verte, le parking des écoles maternelles et tout le Chemin de Ceinture donc par rapport à la demande initiale il y a un avenant de 21 600, ce qui est tout à fait logique, le montant étant supérieur.

Tout à l'heure, Monsieur le Maire a parlé de gestion d'eaux pluviales. Je profite à ce moment-là d'en parler puisqu'on est sur les voiries communales. Nous avons aujourd'hui à gérer de plus en plus les eaux pluviales, ce que nous faisons depuis longtemps puisque nous avons fait déjà des casiers pour récupération des eaux de pluie. Notamment nous avons effectué des travaux aux abords du moulin rappelez-vous, nous avons stocké en dessous des réserves d'eau qui permettent de stocker les afflux d'eau pour les relâcher à 2 litres seconde hectare pour éviter le débit de fuite sur les réseaux.

Donc là pour le Chemin de Ceinture nous avons également un souci, un souhait de désimperméabiliser une partie de la voirie mais aussi gérer ces eaux pluviales, de les freiner donc il est en projet de faire des casiers alvéolaires qui vont permettre de stocker les eaux pluviales lors des gros coups d'eau pour les relâcher progressivement dans le réseau. Donc ce casier, ces casiers seraient faits au niveau du parking des écoles.

Monsieur le Maire : En précisant que le parking des écoles sur le fond n'est pas correct mais n'est pas conforme à la nomenclature. C'est-à-dire que nous ne pouvons plus accepter sur la dernière partie le stationnement de véhicules donc on en profite comme dit Benoit pour faire un casier alvéolaire certainement de 2 ou 3 mètres de profondeur où on met des alvéoles en plastique, l'eau rentre et ressort dans la petite rivière.

Guy VANBERGUE : Ça Benoit on n'en avait pas parlé en commission ?

Benoît DELBECQUE : Si on en avait parlé en commission de voirie. Je vous ai dit, on profitera de retravailler le parking de l'école maternelle et, le parking dans le fond, si tu veux le bureau d'étude me dit qu'aujourd'hui pour stationner le problème est que l'on ne peut pas matérialiser au sol ces places puisque

réglementairement on n'est pas bon, si demain un véhicule recule et accroche un autre véhicule ou rentre dans la palissade nous n'avons pas les distances réglementaires. Donc tant que nous ne faisons pas les places au sol, ce n'est pas considéré comme stationnement proprement dit, on n'est pas embêté. Nous on voulait matérialiser et ce n'est pas possible, on profite donc de cet espace là pour le retravailler et faire une zone de tamponnement des eaux pluviales puisque l'on sait qu'on a pas mal de soucis d'eaux pluviales dans le Chemin de Ceinture. Cela sera l'occasion. Pareil, la commission voirie a été informée, on profitera de reprendre tout l'espace devant pour sécuriser nos écoles. On reprend tout l'espace de la Place Verte et là aussi il y aura à réfléchir, à une désimperméabilisation au niveau de l'amont central de la place Verte. Là quand le projet sera un peu plus abouti je pense qu'on reviendra au Conseil Municipal vous présenter le projet. Vous avez eu en commission de voirie une première ébauche mais dès que le bureau d'étude a retravaillé sur le fonctionnement et le principe, l'aménagement en tant que tel, nous reviendrons pendant le conseil vous présenter ce projet. Donc là c'est vraiment une sécurisation des abords de l'école pour la sécurité avant tout des enfants et la continuité dans le Chemin de Ceinture.

Christine TOULOTTE : Et ça va commencer ?

Benoît DELBECQUE : Alors ce sont des travaux qui devraient démarrer en 2024, logiquement nous devons lancer l'appel d'offre avant la fin de l'année pour essayer de bénéficier des meilleurs tarifs puisque les entreprises ont des besoins pour 2024 pour redémarrer, donc tout est fait pour lancer l'appel d'offre en décembre.

Le projet si vous voulez de voirie Chemin de Ceinture est déjà bien travaillé, le projet de parking des écoles est bien avancé, aujourd'hui il nous reste à revoir un peu l'aménagement Place Verte, comment on sécurise, puis comment on améliore un peu aussi le stationnement sur ce secteur puisqu'on va supprimer du stationnement aujourd'hui qui n'est pas réglementaire mais qui est du stationnement donc comment on fait pour retrouver un peu de stationnement autour de cette Place Verte, tout en intégrant la gestion des eaux pluviales bien évidemment. Donc voilà ces avenants de 21 600, c'est un peu tout ça. Vous avez en dessous les frais de géomètre, on a mis 3 000 euros qui correspondent à l'intégration d'un relevé topographique complémentaire au Chemin de Ceinture pour intégrer la Place Verte.

Ensuite, au niveau du cimetière, nous avons fait une MAPA, nous avons eu les retours d'appels d'offre. Nous avons mis 121 000 euros aujourd'hui, nous sommes plutôt sur 91 000 euros, donc je propose de faire une DM en moins-value de 30 000 euros sur le cimetière. Ensuite au niveau de l'éclairage public, à l'époque on avait mis au budget 77 000 euros, lors du dernier conseil municipal, je vous avais proposé de ne pas bloquer la démarche et de ne pas bloquer le chantier puisqu'il faut aller assez vite au niveau de ces éclairages, je vous ai proposé de mettre une somme forfaitaire avec un ajustement de 33 000 euros et on avait dit qu'on réajusterait quand on aura le retour des appels d'offre. Le retour des appels d'offre a eu lieu, nous avons des remises de prix, aujourd'hui nous sommes 19 000 euros en moins de ce que nous avons prévu. Donc je vous propose de mettre 91 000 euros pour tout ce qui est éclairage public donc là c'est remplacement des éclairages sodium par de la LED qui devrait s'effectuer dans les meilleurs délais. Je pense que les travaux commenceront en février.

Ensuite vous avez également en DM3 une provision pour l'hospice pour 24 400 euros, cette provision de 24 400 euros on sait que l'on aura certainement des petites plus-values pour ces travaux mais c'est aussi et surtout pour équilibrer le budget puisqu'on ne peut pas avoir un budget investissement en déséquilibre, il faut le mettre à zéro. Donc nous avons un quota dépenses équilibré à 5 712 238,06 euros équilibré à la fois en dépenses et en recettes. Ce sont vraiment des petites modifications, je n'ai pas fait de commission finances puisque vous voyez bien que ce ne sont pas des modifications très importantes ce sont uniquement des ajustements.

Est-ce qu'il y a des gens qui s'abstiennent sur ce budget ? Personne n'est contre ? Donc tout le monde est favorable je vous en remercie.

Guy VANBERGUE : Par contre, Benoit à la commission voirie, on avait parlé que tu aurais envoyé le fichier informatique du projet. Tu peux le faire ? Pas de souci ?

Benoit DELBECQUE : Oui je vais le faire, mais avec les inondations on est un peu ...

Guy VANBERGUE : Parce cela m'intéresse. Non non pas de soucis, cette semaine je comprends bien.

Monsieur le Maire : J'en arrive à ce point-là sur le retour d'expérience en ce qui concerne les inondations, Benoit vient déjà de passer une première piste qui est celle de certains aménagements, de désimperméabilisation, que là on prévoit également une gestion plus dynamique de l'eau en centre-ville sachant que par ailleurs sur le phénomène inondations, même si on avait fait ces casiers, cela ne change rien au programme dans la mesure où le niveau d'eau était nettement supérieur au niveau traditionnel. J'indique d'ailleurs que ce n'est que depuis ce matin que l'ensemble du réseau eaux usées fonctionne à nouveau y compris sur Saint-Floris et je dois saluer la performance et la ténacité des équipes techniques de Véolia qui ont été là pendant une semaine au millimètre près parfois dans certains postes de refoulement pour faire en sorte que rien, enfin que l'essentiel soit maintenu. L'essentiel c'était quoi ? L'hôpital, les établissements médico-sociaux. Je ne sais pas si vous voyez ce qu'aurait été la catastrophe si aux établissements médico-sociaux, il avait fallu évacuer 227 personnes et donc c'est un travail d'orfèvre qui a été fait, ne craignons pas le terme et je dois dire que notre cellule a été assez remarquable, cela dit il faut quand même regarder ce qu'il va se passer demain et ce qu'il va se passer demain c'est qu'on va se trouver devant, on l'est déjà, une multitude de charges supplémentaires en particulier en ce qui concerne notre réseau routier d'une part et ensuite en ce qui concerne notre système de canalisation naturelle des eaux pluviales. Canalisation naturelle des eaux pluviales, c'est-à-dire en réalité entretien des 26 kms de fossés qui sont à la charge de la commune, entretien des 18 kms de fossés qui sont en charge intercommunale, d'accord ? Et voir comment sur la ville de Saint-Venant on est capable d'optimiser notre stockage. De ce fait, il y a déjà une première demande qui va être faite de travaux d'urgence pour espérer obtenir un financement mais il nous faut penser beaucoup plus loin. Cette pensée beaucoup plus longue, beaucoup plus acérée c'est que nous sommes dans un bassin versant, il y a un amont et il y a un aval et c'est dans ce cadre-là qu'il nous faut apporter une réponse et que j'essaierai d'apporter quelques éléments de réponses structurantes pour obliger les gens à réfléchir et se mettre autour de la table pour faire en sorte que la commission locale de l'eau du SAGE de la Lys rende un verdict très rapide sur l'ensemble des ouvrages de référence qui normalement sont inscrits au PAPI 1 depuis 2002 mais ne sont toujours pas réalisés faute de volonté politique ou parce qu'il y a même carrément un blocage ici ou là de la part des élus qui ne veulent pas voir de zones d'expansion de crues de bassin de rétention donc je l'expliquerai certainement sans aucune animosité mais en disant qu'à un moment donné ça suffit et que deuxième point, l'utilisation du canal à grand gabarit comme déversement rural, ça suffit et que maintenant il faut remettre un peu d'ordre. Voilà les éléments que je vais apporter. 120 maisons ont été touchées, qu'il y a eu des personnes qui ont dû être déplacées et nous pensons en particulier aux pompiers qui ont déplacé une personne en bateau sur lit médicalisé. Cela fait partie parfois de ces clins d'œil qu'il faut comprendre qu'il y a cette urgence indispensable. La ville avait mis en place, comme en 1999, une possibilité d'accueil pour les gens mais là aussi je le dis et je le redis, la solidarité familiale et celle des voisins a permis effectivement que tout le monde soit relogé de façon satisfaisante. Si l'épisode est passé, nous avons néanmoins besoin de vous. La première raison c'est que vous allez rencontrer des gens qui vont connaître des angoisses post traumatiques inondations. Pour moi-même on a des services qui sont capables d'écouter cela et de réorienter vers des personnes qui sont susceptibles

d'apporter une réponse à ces angoisses, je pense en particulier au service de psychologie individuel et collectif.

La deuxième chose c'est que vous avez des maisons qui aujourd'hui n'apparaissent pas comme ayant été touchées fortement, or en vérité il y a des dégâts non apparents qui vont apparaître dans les semaines qui viennent, mettez bien en garde des personnes pour ne pas faire de déclaration approximative à leur compagnie d'assurance parce que ce qui n'est pas déclaré quand l'arrêté de catastrophe naturelle paraîtra, ce qui n'est pas déclaré ne sera pas pris en compte. Les assureurs sont déjà en train d'essayer de se retirer dès aujourd'hui en disant que trop c'est trop, donc ils cherchent à établir de nouvelles franchises supplémentaires par rapport à ce qu'ils appellent des biens peu assurables ou non assurables. Je le dis on a donc intérêt à être, nous, porteur de la prévention vis-à-vis des familles qui ont envie tout de suite de faire la déclaration.

Guy VANBERGUE : Ils ont combien de temps pour faire la déclaration ?

Monsieur le Maire : 1 mois après la reconnaissance de catastrophe naturelle qui normalement devrait intervenir, Laure si j'ai bien compris mercredi prochain ?

Laure DEBEAUMONT : Oui.

Monsieur le Maire : C'est bien ça. Pourquoi nous ne l'avons pas fait avant ? Parce que l'inondation à Saint-Venant a commencé après les autres donc il fallait attendre la fin de la pointe de catastrophe pour déclarer. Voilà je le précise également. Voilà ce que je voulais vous dire là-dessus et vous dire enfin qu'il y a peut-être aussi des familles qui vont connaître des difficultés financières parce que la situation n'est pas facile, parce qu'il y a eu peut-être de la perte d'emploi, parce qu'il y a des charges supplémentaires donc n'hésitez pas, on a aussi une cellule de veille, faites attention tant vis à vis des services du Conseil Départemental que j'ai rencontré hier avec Monsieur le Président, que du Conseil Régional, ou de nous même au niveau du CCAS et de nos associations caritatives.

Je vous indique aussi que Jean-Marie BERON avec l'Association Autre a mis à disposition pour les familles, non pas de Saint-Venant puisque celles-ci ne sont pas concernées mais de Blendecques et environs, je ne sais plus combien de mobilier qu'il a réussi à récupérer ou qu'il avait en stock.

Je remercie aussi les Saint-Venentais qui sont allés vers lui pour dire on a ça en trop. Comme on disait à un moment donné, je ne sais plus qui disait ça : il y a ceux qui croient et ceux qui ne croient pas mais on est tous croyants pour la république, voilà.

S'il y a des mots à rajouter là-dessus ou des interventions ?

Guy VANBERGUE : Moi j'ai une petite question. Je ne sais pas pourquoi mais j'ai regardé un peu Vigicrues, je ne m'y connais pas beaucoup. J'ai regardé la Clarence sur Marles-les-Mines, la Lawe à Béthune et le jour du 11 Novembre, elles ont baissé de 1 mètre, je n'ai pas compris pourquoi. Vous allez peut-être m'expliquer il y a le grand Nocq aussi je ne comprends pas pourquoi ça a baissé d'un mètre ce jour là pourquoi la Clarence et la Lawe et le grand Nocq ?

Monsieur le Maire : La réponse je ne peux pas vous la donner mais par contre je vais profiter de votre question pour interroger les services qui avaient ça en responsabilité, cela les obligera à répondre.

Guy VANBERGUE : Moi je l'ai sur le vigicrue, je peux vous le donner il n'y a pas de soucis.

Monsieur le Maire : Je suis tout à fait d'accord avec toi.

Guy VANBERGUE : Je n'ai pas compris car plus d'un mètre sur 24 heures c'est énorme.

Monsieur le Maire : Je vais vous dire à un moment donné si vous regardez bien. D'un seul coup alors que ce n'était pas possible de la France entière sont arrivées des pompes pour qu'à Cuinchy on passe 12 000 m³ par heure du canal Grand gabarit dans la Deûle, cela n'était pas possible et une demi-heure après cela était possible et réalisable donc il y a eu un certain nombre de phénomènes qui méritent d'être analysés, critiqués.

Guy VANBERGUE : On continue à vider le grand canal ou pas ?

Monsieur le Maire : Comment ?

Guy VANBERGUE : Le grand canal on continue à le vider un peu dans la Lys ?

Monsieur le Maire : Alors le grand canal ne va plus dans la Lys depuis vendredi dernier suite à une intervention personnelle auprès de VNF. D'accord ?

Guy VANBERGUE : D'accord.

Monsieur le Maire : Et on a relargué un peu et actuellement cela relargue un peu du côté de l'Audomarois où c'est possible d'accueillir mais de façon modérée et les pompes continuent à fonctionner pour la Deûle.

Guy VANBERGUE : D'accord.

Christine TOULOTTE : Je reviens sur ce que vous avez dit à propos de la déclaration d'assurance.

Monsieur le Maire : Il faut que les gens attendent l'arrêté de catastrophe naturelle, dès qu'on a cet arrêté, il sera publié et même certainement distribué à tous ceux qui ont été touchés d'une façon ou d'une autre par les inondations. A partir de là, il s'agit pour les gens de faire une déclaration exhaustive de tous les dégâts qu'ils ont pu constater en précisant également ce que l'on peut appeler les dégâts cachés collatéraux qui sont porteurs de dérèglement au niveau de la maison (les fondations qui suintent, la cave qui a bougé) Je pense à cette personne qui est en train de vider sa cave et là d'un seul coup elle entend un grand crack, c'est un dégât des eaux.

Voilà il n'y a pas d'autres questions ?

Questions diverses

Monsieur le Maire : Dans les questions diverses, je crois qu'il y en avait deux, la première, j'ai répondu, cela concernait l'erreur. Sur la deuxième, en ce qui concerne FREE, nous avons reçu la déclaration, elle est en cours d'instruction. Nous attendons que FREE dépose son document à destination du public, il a encore le temps. Dès que cela est déposé on le met en communication.

Guy VANBERGUE : Et on n'envisage pas de le communiquer aux Saint-Venantais via Saint-Venant comme toutes les communes l'ont fait, ils font des réunions publiques. Je ne sais pas, c'est quand même important ça ?

Monsieur le Maire : La décision n'a pas été prise, ni refusée, ni prise.

Guy VANBERGUE : Oui c'est une question que je pose. Pourquoi ne pas la communiquer quand même ?

Monsieur le Maire : On va regarder ça.

Guy VANBERGUE : J'ai consulté le dossier et il m'a semblé qu'il y avait une chose bizarre. Il y avait une période incompressible de 18 à 24 mois et on voit la mise en service Mars 2024. Je n'ai pas très bien compris là ? On tourne la page et on voit tout de suite mise en service Mars 2024 alors que c'était incompressible les travaux

Monsieur le Maire : Ça c'est leur dossier technique ?

Guy VANBERGUE : J'ai vu qu'il fallait le géomètre, je n'ai pas compris. Je crois que je vais téléphoner à Mme VANDENBERGHE.

Monsieur le Maire : C'est ce qu'il souhaite.

Guy VANBERGUE : Je vais l'appeler un coup.

Monsieur le Maire : D'accord. Quelques informations. Je rappelle que le samedi 13 Janvier à 10 heures si les élus le souhaitent il y aura une visite commentée du chantier de l'Hospice. Je trouve qu'il est temps qu'on puisse regarder un peu ce qui a été fait. Je vous rappelle que ce week-end il y a le téléthon. Je vous rappelle que nous avons émis une date potentielle pour les vœux, c'était avant les inondations mais il y a un débat entre nous pour savoir si c'est maintenu. On a arrêté une date c'est le 11 janvier 2024 et il y a un pot pour le personnel communal qui a travaillé c'est le 27 Novembre.

Pas de question ? pas d'observation ?

Je vous remercie.

Passez une bonne soirée, bon retour.